



SAVOIE ■■ MONT-BLANC

## OFFICE DE TOURISME

### Bulletin d'inscription pour l'Aravis Snow Trail Dimanche 29 mars 2020

Départ de la course à 9h00

**ARAVIS SNOW TRAIL**  
LA GIETTAZ EN ARAVIS

**Cochez la formule souhaitée :**

**Inscription jusqu'au vendredi 27 mars, 18h :**

- Inscription course soft à partir de 16 ans acquis : 16 €  
 Inscription course expert à partir de 16 ans acquis : 16 €  
 Inscription course extra soft (12-15 ans acquis) et adultes en randonnée loisir : 8 €  
 Inscription « Croué Trail » (6-11 ans) : 3 €

**Inscription le samedi 28 et le dimanche 29 mars :**

- Inscription course soft à partir de 16 ans acquis : 22 €  
 Inscription course expert à partir de 16 ans acquis : 22 €  
 Inscription course soft extra (12-15 ans acquis) et adultes en randonnée loisir : 12 €  
 Inscription « Croué Trail » (6-11 ans) : 5 €

**Repas coureurs et accompagnateurs:** Adultes .... x 12 € = ...€/ Enfants .... x10 € = ... €(12ans)

Règlement à l'ordre de « Régie des recettes de l'Office de Tourisme du Val d'Arly »

Envoyer le tout à : Office de Tourisme du Val d'Arly/Bureau de La Giettaz

Aravis Snow Trail

1262 route du col des Aravis

73590 LA GIETTAZ

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse complète :** .....

**Code Postal :** ..... **Ville :** .....

**TEL :** ..... **E-mail :** .....

**Sexe :**  M  F **Date de Naissance :** .....

Photocopie de la licence F.F Athlétisme (N° visible et nom du club) ou

OUI  NON

Photocopie du certificat médical (seulement si vous n'avez pas de licence valide) :

OUI  NON

Participants mineurs : Je soussigné, \_\_\_\_\_  
autorise mon enfant \_\_\_\_\_ à participer à l'épreuve.

L'inscription n'est validée que si elle est complète : Bulletin d'inscription dûment rempli, règlement (chèques ou espèces), photocopie de la licence ou du certificat médical datant de moins d'un an à la date de la course, attestant de l'aptitude à pratiquer la course à pied en compétition.

Justificatif d'âge (pour les non licenciés). Autorisation parentale pour les mineurs

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve :  OUI

FAIT LE : ..... SIGNATURE :

## Règlement du 11<sup>ème</sup> Aravis Snow Trail

**ARTICLE 1 :** L' «Aravis Snow Trail 2020 » est organisé par l'Office de Tourisme du Val d'Arly/ Bureau de La Giettaz. L'épreuve aura lieu le dimanche 29 mars 2020. La course hors stade de type trail se déroulera entre 1200 et 1930 mètres d'altitude.

3 parcours :

- le Soft 12 km 750 m dénivelé +
- l'Expert 17 km 1080 m de dénivelé +
- l'Extra soft 6 km 310 m de dénivelé + pour les 12-15 ans et parcours ouvert aux adultes de plus de 16 ans acquis en randonnée-loisirs, non classé.

Certaines portions seront enneigées, damées par des engins ou scooter des neiges. Pour plus de renseignements sur la course ou le présent règlement, contactez l'organisateur au 04 79 32 91 90 ou par courriel : [info@la-giettaz.com](mailto:info@la-giettaz.com).

- **Heure du départ 9h00 Soft et Expert, 9h05 Extra Soft**
- **Pour raison de sécurité : barrière horaire sur le grand parcours, dernier passage 9h50 au sommet de Bonjournal.**

**Après cet horaire les concurrents inscrits pour la grande boucle devront obligatoirement bifurquer sur le petit parcours, ils seront classés sur le petit parcours.**

### **ARTICLE 2 : ORGANISATION**

- Les secours sont assurés par le service des Pistes et les pompiers.
- Une liaison radio relaie les suiveurs et contrôleurs des courses.
- En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve (même en cours) ou de l'annuler. Les parcours (et les distances) sont donc indicatifs.
- Bénévoles aux intersections et principaux changements de direction.
- Balisage en place le long du parcours.
- La durée de l'épreuve est limitée à 3h30

### **ARTICLE 3 : PARTICIPATION/CATEGORIES**

Les épreuves **soft et expert** sont ouvertes à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non, à partir de 16 ans acquis.

Les catégories de cette épreuve sont pour chaque parcours :

Dames

<b>Cat 1</b>	CA – JU	2004 - 2001
<b>Cat 2</b>	ES-SE-M0-M1	2000 - 1976
<b>Cat 3</b>	M2-M10	1975 et avant

Hommes

<b>Cat 4</b>	CA- JU	2004 - 2001
<b>Cat 5</b>	ES – SE – M0	2000 - 1981
<b>Cat 6</b>	M1- M2	1980 - 1971
<b>Cat 7</b>	M3 –M10	1970 et avant

Pour la course **extra soft**, cette épreuve est ouverte aux jeunes de 12 à 15 ans acquis, licenciés ou non, **course non chronométrée**, classement à l'arrivée.

Il y aura 2 catégories pour ce parcours :

Filles

**Cat 12-15 ans**

2008 – 2005

Garçons

**Cat 12-15 ans**

2008 - 2005

**Parcours extra soft ouvert aux adultes à partir de 16 ans acquis en randonnée loisir, non chronométrée, non classée, non récompensée.**

#### **ARTICLE 4 : PROGRAMMATION DES RESULTATS ET RECOMPENSES**

La remise des prix aura lieu à partir de 11h30 au hameau du Plan, pied des pistes.

Seront récompensés les trois premiers de chaque catégorie sauf pour le parcours randonnée **extra soft**.

#### **ARTICLE 5 : ENGAGEMENT** L'engagement n'est accepté qu'accompagné :

1) de la **photocopie de la licence F.F.A.** ou de la **photocopie du certificat médical**, datant de **moins d'un an** à la date de la course, attestant de **l'aptitude à pratiquer la course à pied en compétition**.

2) Du **paiement** des droits d'inscriptions :

**Inscription jusqu'au 27 mars avant 18h :**

- Inscription course parcours Soft / Expert : 16€

- Inscription course parcours Extra Soft 12-15 ans et randonnée-loisirs adulte : 8€

**Inscription 28 & 29 mars :**

- Inscription course parcours Soft / Expert : 22€

- Inscription course parcours Extra Soft 12-15 ans et randonnée-loisirs adulte: 12€

**Supplément repas coureurs et accompagnateurs : adultes 12€/enfants (-12 ans) 10€**

4) D'un **justificatif d'âge pour les non licenciés** (l'âge est souvent inscrit sur le certificat médical).

5) Du **bulletin d'inscription**.

6) De l'**autorisation parentale pour les mineurs**.

Clôture des engagements 45 minutes avant le départ, limité à 300 participants au total.

La validation de l'engagement équivaut à l'acceptation du présent règlement.

Les inscriptions sont enregistrées à l'adresse suivante :

Office de Tourisme du Val d'Arly/ Bureau de La Giétaz – Chef Lieu – 73590 La Giétaz.  
(Chèques à l'ordre de la « Régie des recettes de l'Office de Tourisme du Val d'ARLY »).

La remise des dossards aura lieu le jour même de 07h30 à 08h30 au PC course au niveau du départ, au hameau du Plan.

Les participants s'engagent à se plier aux exigences du service d'ordre et à porter le dossard avec les sponsors apparents sous peine de disqualification ainsi que la puce de chronométrage.

**Pensez aux épingles à nourrice.**

#### **ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE L'INSCRIPTION**

L'inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence au départ. Seuls les concurrents malades justifiant d'un certificat médical de moins de quatre jours à la date de l'épreuve seront remboursés. Si pour n'importe quelles raisons, l'organisateur se voit dans l'obligation d'annuler l'épreuve, le remboursement ne pourra pas excéder le montant de l'inscription, à l'exclusion de tout autre frais, qu'ils soient de route ou d'hébergement. Il appartient à chacun, en cas de situation météorologique mauvaise, de s'assurer que la course ait bien lieu, l'organisateur faisant de son côté le maximum pour prévenir l'ensemble des compétiteurs par l'intermédiaire du site internet.

**ARTICLE 7 : MATERIELS :** Les concurrents doivent être chaussés et habillés en conséquence, les températures peuvent varier entre -10°C et 15°C, (collant long, blouson thermique, gants, bonnet, fibres synthétiques de préférence). L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à un concurrent qui ne serait pas assez équipé contre le froid. Les bâtons et les pointes sont autorisés. Il est interdit de suivre les coureurs à ski ou autre. Il est fortement recommandé d'emporter de l'eau avec soi, l'air étant très sec. Ravitaillement hors zone non autorisé. Assistance interdite. Raquettes interdites. Les chiens sont interdits. Les glissades avec ou sans support sont interdites.

**ARTICLE 8 : ABANDON :** Tout concurrent qui abandonne devra obligatoirement remettre sa puce au contrôle d'arrivée. Toute puce non restituée entraînera des poursuites et sera facturée 5€ (puce). Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation PC course ou bénévoles.

**ARTICLE 9 : MISES HORS COURSE.** Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard (ou dossard recouvert par vestes etc.) ou absence de puce de chronométrage.
- Falsification de dossard
- Retard au départ de la compétition (départ 9h00 dimanche 29 mars 2020)
- Des contrôles de passage (CP) sont mis en place sur le parcours. Chaque contrôle de passage manqué sur une section entraîne la disqualification du coureur.
- **Non-respect des couloirs et du tracé au sol sur les pistes de ski, pour permettre une bonne cohabitation avec les skieurs et préserver la sécurité de chacun.**
- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritiques : punch power etc.)
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais comportement.

**ARTICLE 10 : COMMODITÉS** Parking à proximité dans le hameau du Plan. En arrivant par Flumet, traverser le village de La Giétaz pour ensuite prendre la direction du hameau du Plan et des remontées mécaniques. En arrivant par le col des Aravis, prendre la direction du hameau du Plan et des remontées mécaniques avant de traverser le village.

Un ravitaillement est prévu durant la course (solide et liquide). Un ravitaillement est aussi prévu à l'arrivée de la course.

**ARTICLE 11 : SECURITÉ** Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**ARTICLE 12 : ETHIQUE** Chaque concurrent s'engage à :

- Prendre le départ dans un esprit sportif et loyal,
- Parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.
- Respecter les membres de l'organisation et les autres concurrents.
- Vous vous engagez à adopter un comportement éco-citoyen : merci de jeter vos papiers, mégots et autres déchets dans une poubelle et de ne rien jeter dans la nature. Respectez l'environnement et limitez votre impact au maximum.

**ARTICLE 13 : PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES** Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de l'Aravis Snow Trail, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée selon la durée légale en vigueur, renouvelable à chaque inscription.

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur toutes les informations vous concernant.

Tout demande de modification de données peut être effectuée par email à l'adresse suivante : [rgpd@valdarly-montblanc.com](mailto:rgpd@valdarly-montblanc.com)

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

**ARTICLE 14 : DROITS À L'IMAGE** En vertu de l'article L333-2 du code du sport, « *les organisateurs de manifestations sportives [...] sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions qu'ils organisent.* »

Les participants sont informés que l'Office du Tourisme du Val d'Arly, titulaire des droits d'exploitation des différentes courses de l'Aravis Snow Trail, peut être conduit à photographier et/ou filmer l'évènement afin de faire la promotion des compétitions futures.

L'image des participants captée à l'occasion de la manifestation peut être librement diffusée par l'Office du Tourisme du Val d'Arly, sous réserve :

- qu'il existe un lien entre l'image et ce qu'elle illustre
- que l'image ne porte pas atteinte à la dignité de la personne
- que cette diffusion ne soit pas effectuée à des fins commerciales.

**ARTICLE 15 : ASSURANCE** L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Assurance AXA N° Police : 4891644504

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve :**  OUI

FAIT LE : ..... SIGNATURE

**Le trail terminé, restons en contact !**

Je souhaite recevoir les news de l'Aravis Snow Trail

Je souhaite recevoir les news du Val d'Arly

